

Assemblée Générale Spéciale des Actionnaires d'ageas SA/NV qui se tiendra à Bruxelles le 22 octobre 2020

VOTE PAR CORRESPONDANCE

Si vous souhaitez voter par correspondance préalablement à cette Assemblée, il y a lieu de nous renvoyer le présent formulaire à l'adresse mentionnée à la fin de ce document.

Attention ! Nous rappelons que pour les actionnaires dont les actions sont enregistrées auprès d'une banque ou de toute autre institution financière, il est indispensable qu'une attestation soit remise à Ageas via leur banque ou institution financière établissant que les actionnaires étaient détenteurs à la date d'enregistrement du nombre d'actions pour lequel ils souhaitent exercer leur droit de vote

Le/la soussigné(e),

Nom/Dénomination : _____

Prénom :

Titulaire de actions Ageas enregistrées auprès de l'organisme financier

suivant

DECLARE avoir été informé(e) de la tenue :

de l'**Assemblée Générale Spéciale des Actionnaires d'ageas SA/NV** qui se tiendra le jeudi 22 octobre 2020 à 10h30, au Théâtre National, Bvd Emile Jacqmain 111-115 à 1000 Bruxelles.

VOTE irrévocablement, comme indiqué ci-après dans les cases appropriées, sur tous les points à l'ordre du jour, comme indiqué ci-dessous.

Veuillez noter qu'il est obligatoire de voter pour tous les points (pour, contre ou abstention).

A. VOTE DU(DE LA) SOUSSIGNÉ(E) SUR TOUS LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

2. Dividende

Proposition d'adopter un dividende intermédiaire brut relatif à l'exercice 2019 d'EUR 2,38 par action aqeas SA/NV, payable à partir du 5 novembre 2020. Le dividende sera financé par les réserves distribuables.

Pour **Contre** **Abstention**

3. Nomination

Conseil d'Administration

Proposition de nommer Mr. Hans De Cuyper, en tant que membre non-indépendant du Conseil d'Administration de la société, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2024. Mr. Hans De Cuyper portera le titre de Chief Executive Officer conformément aux Statuts.

Cette proposition est subordonnée à l'approbation de la nomination par la Banque Nationale de Belgique

Pour **Contre** **Abstention**

4. Rémunération CEO

Proposition de positionner la rémunération de base du CEO d'Ageas dans une fourchette d'EUR 650.000 à EUR 900.000 brut / an et de la fixer, à partir du 1 novembre 2020, à EUR 650.000 / an avec un objectif STI de 50% et un LTI de 45%. Le poids des composants pour déterminer le STI sera celui des KPI Ageas (70%) et des KPI individuels (30%).

Pour

Contre

Abstention

5. Prime de transition Mr. Jozef De Mey

Proposition de fixer la prime de transition de Mr. Jozef De Mey à EUR 100.000.

Pour

Contre

Abstention

B AVIS IMPORTANT

Ce formulaire sera considéré comme nul et non avenu **dans son intégralité** si l'actionnaire n'a pas indiqué ci-dessus son choix concernant un ou plusieurs points à l'ordre du jour de l'Assemblée.

L'actionnaire qui a exprimé son vote en renvoyant valablement le présent formulaire à la société ne peut pas voter par procuration à l'Assemblée pour le nombre de voix déjà exprimées.

Si les actionnaires exercent leur droit d'ajouter de nouveaux points à l'ordre du jour des Assemblées et/ou de soumettre de nouvelles propositions de résolution, les votes par correspondance reçus par la société resteront valables pour les points couverts. Toutefois, le vote exprimé dans le présent formulaire sur un point de l'ordre du jour sera nul et non avenu si l'ordre du jour a été modifié concernant ce point pour inclure une nouvelle proposition de résolution.

Nous vous rappelons que ce formulaire de vote par correspondance ne sera pris en compte que s'il est renvoyé à la société dans les délais et à condition que l'actionnaire ait rempli les formalités d'admission préalables telles que décrites dans la convocation.

Fait à , le 2020.

>

Signature(s)*

**Les personnes morales doivent préciser les nom, prénom et titre de la personne physique signant le présent formulaire de vote par correspondance en leur nom. Dans ce même cas, le signataire déclare et garantit par la présente à ageas SA/NV avoir le pouvoir de signer le présent formulaire de vote par correspondance au nom de la personne morale. Le vote par correspondance d'un(e) usufruitier(ière) et d'un(e) nu-propriétaire ne sont valables que conjointement.*

Le présent document doit parvenir au plus tard le vendredi 16 octobre 2020

auprès de la société mentionnée ci-dessous. Ce document peut être envoyé par courrier postal ou électronique. Dans ce dernier cas, il suffit de renvoyer une copie scannée ou photographiée du formulaire complétée et signée.

ageas SA/NV - Corporate Administration

Rue du Marquis, 1 Bte 7 - 1000 Bruxelles – Belgique

Fax : +32 (0)2 557 57 57

E-mail : general.meeting@ageas.com

Merci de nous communiquer un numéro de téléphone et une adresse e-mail où nous pourrions vous contacter, afin de vous informer plus particulièrement, et le cas échéant, concernant les modalités pour accéder à la diffusion de l'Assemblée:

n° de Téléphone/GSM :

E-mail :